



COMMUNE DE BOUVIERES

Compte rendu de la séance

du mardi 07 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Monsieur Damien BOMPARD, Monsieur Jean-Marc GRANCONATO, Madame Sandra GOVIN, Monsieur Pieter LE CLERCQ, Monsieur Romain MAGAND, Monsieur Damian PATUREL, Monsieur Jean-Noël PETITJEAN, Madame Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Réprésentés : 1

Monsieur Paul-henri BARBEROUSSE par Monsieur Damien BOMPARD

DÉLIBÉRATIONS

DE_2023_004 : Vote du compte administratif complet - bouvieres

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de REYNAUD Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		63 267.60	710.79		710.79	63 267.60
Opérations de l'exercice	174 793.78	183 254.93	72 912.32	52 244.12	247 706.10	235 499.05
TOTAUX	174 793.78	246 522.53	73 623.11	52 244.12	248 416.89	298 766.65
Résultat de clôture		71 728.75	21 378.99			50 349.76
				Restes à réaliser		3 951.00
				Besoin/excédent de financement Total		54 300.76
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		26 775.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

17 427.99	au compte 1068 (recette d'investissement)
54 300.76	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Maire ne prend pas part au vote. **Adopté à l'unanimité**

DE_2023_005 : Vote du compte administratif complet - eau_bouvieres

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de REYNAUD Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 691.32		24 635.28		28 326.60
Opérations de l'exercice	23 786.71	23 312.71	23 738.25	39 028.99	47 524.96	62 341.70
TOTAUX	23 786.71	27 004.03	23 738.25	63 664.27	47 524.96	90 668.30
Résultat de clôture		3 217.32		39 926.02		43 143.34
				Restes à réaliser	38 443.00	
				Besoin/excédent de financement		4 700.34
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
3 217.32	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Le Maire ne prend pas part au vote - **Adopté à l'unanimité**

DE_2023_006 commission communale pour le projet de rénovation de l'école

Sur conseil du CAUE , le maire propose de constituer une commission communale pour le projet de rénovation de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création de la commission "Projet rénovation de l'école"

DESIGNE pour y siéger, en plus de Maire, les conseillers municipaux suivants

Jean-Noël PETITJEAN

Damien BOMPARD

Jean-Marc GRANCONATO

Adopté à l'unanimité

Rendu exécutoire par le Maire, compte tenu

: de la réception en Préfecture le 13 mars 2023

- de la publication en date du 23 mars 2023

Le Maire

Philippe REYNAUD